

SCOT du SIEVO

Observations dans le cadre de l'enquête publique

21 juillet 2014

LES AMIS DE LA TERRE VAL D'OISE

Les Amis de la Terre Val d'Oise est une des principales associations agréées protection de l'environnement dans le Val d'Oise. Ils sont membres de la fédération des Amis de la Terre France fondée en 1970, elle-même membre de la fédération des Amis de la Terre, premier réseau écologiste mondial.

Nous intervenons, entre autres, dans les domaines des déchets, des transports et de la protection des zones naturelles au travers d'action de sensibilisation et ou à l'occasion de diverses manifestations.

Nous sommes également habilités par la préfecture du Val d'Oise à participer à un certain nombre de commissions organisées par ses services : Commissions Locales d'Informations et de Surveillance (CLIS), Formation Sites et Paysages, Formation Carrière et Formation Nature de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles. Nous participons également à la commission départementale chargée de l'établissement de la liste des commissaires enquêteurs.

UNE CONSOMMATION DE TERRES AGRICOLES TRES PREOCCUPANTE

La consommation d'espace agricole programmée atteint 873 ha dont 693 ha pour les zones économiques. Ce chiffre extrêmement élevé correspond à la mise en œuvre de nombreux projets économiques dont beaucoup sont très contestables et mal définis. Comme il est souligné par un certain nombre de personnes publiques associées : Autorité environnementale, région, chambre d'agriculture, CDCEA, DDT... aucune évaluation de la requalification de zones économiques existantes, souvent sous employées ou délaissées pour certaines d'entre elles car ne correspondant plus aux standards du moment, n'a été effectuée. Cette lacune a déjà été pointée par l'Autorité Environnementale pour le CDT Val de France/Gonesse/ Bonneuil-en-France et concernant la zone de la Butte aux bergers à Louvres.

De façon générale, cette façon d'aménager est malheureusement largement répandue dans le département. Citons, par exemple, la création de la ZAC des Epineaux à Frépillon (55ha) située à quelques encablures de la ZAC de Saint Ouen l'Aumône en partie délabrée.

La consommation d'espace s'établit donc à 58 ha par an sur les 15 prochaines années c'est-à-dire plus que sur la période précédente (1999 -2008) et au même rythme en moyenne que les 30 trente dernières années (pièce 1-3) !

Rappelons que la diminution de la consommation des espaces naturels et agricoles est devenu un enjeu majeur mis en avant dans nombre de lois et schéma d'aménagement : lois Grenelle, charte de l'environnement, SDRIF...

Qui plus est la qualité agronomique des terres concernées est exceptionnelle.

DES PROJETS CONTESTABLES

De multiples zones d'activité économiques sont programmées alors que les zones d'activité existantes sur le territoire du SIEVO et sur les communes limitrophes sont extrêmement nombreuses et loin d'être toutes pleines.

Une étude de priorisation de l'occupation et de l'utilisation des zones existantes aurait dû être menée en amont de façon à limiter la construction de nouvelles zones.

Dans la myriade de projets présentés dans le cadre du SCOT du SIEVO apparaissent des projets très contestables :

- les projets prévus sur 280ha au sud du Triangle de Gonesse dont Europacity. Ce projet porté par Immochan vise à faire venir des touristes du monde entier pour faire leurs emplettes dans des boutiques de luxe et se relaxer en faisant soit du ski sur une piste de neige artificielle soit au bord d'une plage tropicale. Ce projet voulant faire de Gonesse un petit Dubaï est un déni du changement climatique de par la gabegie énergétique qu'il induit. Les chiffres de création d'emplois annoncés ne sont pas étayés et ne prennent pas en compte les emplois détruits dans le petit commerce. Enfin, du fait des qualifications requises, les emplois créés sur le site ont très peu de chance de bénéficier à la population locale.
- le projet d'Arena du Dôme de Sarcelles d'un montant de 200M€ ne créerait au mieux qu'une centaine d'emplois permanents, chiffre qui paraît de plus très exagéré au vu des salles de ce type déjà en activité. En outre, cette salle vient en concurrence du projet du Colisée à Tremblay.
- Le projet d'Aire de loisirs et de sports du Vallon de Vaud'herland de 90ha qui en dépit de l'existence d'un Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) sur la zone acte la disparition de 90 ha de terres d'excellente qualité pour y installer un parcours de golf notamment (20 emplois annoncés soit un pour 4,5 ha) à destination d'une clientèle a priori beaucoup plus aisée que les populations environnantes.
- Le projet de village de marques à Vémars, nouveau centre commercial d'un secteur qui en regorge déjà.

L'AVENUE DU PARISIS

Parmi les projets routiers présentés dans le cadre du SCOT du SIEVO, celui de l'avenue du Parisis au sud de la zone est particulièrement contestable.

Ayant fait l'objet d'une concertation en 2013, ce projet devant relier à terme Soisy sous Montmorency à la section existante à Bonneuil en France a fait apparaître :

- Son inutilité :
 - o En tant que liaison Ouest – Est : les études montrent un nombre de mouvements domicile – travail très faible des populations résidant à l'Ouest (ouest de RD301 d'Argenteuil à Groslay) vers la plateforme de Roissy (moins de 4000 déplacements/j) qui ne justifie en rien la création d'une liaison transversale. Ceci ne peut être imputé au temps nécessaire qui est aujourd'hui de l'ordre de 45 mn en voiture soit d'une durée comparable à la durée moyenne des déplacements domicile- travail en IdF.
 - o La section Est (de la RD301 à la section existante de Bonneuil) est censée, selon ses détracteurs, permettre de relier le projet du Dôme de Sarcelles à Europacity. Outre que ces projets n'ont aucun intérêt à être reliés, celui d'Europacity s'il voit le jour sera desservi par le métro du Grand Paris et la section existante de l'avenue du Paris vers l'A1 largement suffisantes en termes de voies d'accès. L'unique utilité de la section Est serait de desservir le futur Dôme de Sarcelles. Ce qui reviendrait à faire supporter au département (le Maître d'Ouvrage) un coût de 215 M€ (coût annoncé de la section Est de l'avenue du Paris) pour un projet créant quelques dizaines d'emplois uniquement !
- Son impact environnemental majeur pour des populations déjà largement impactées par les nuisances liées à l'activité aéroportuaire:
 - o La pollution atmosphérique : la future avenue générera dans les communes environnantes, selon les études produites lors de la concertation, 13% de polluants (NOX, particules, CO2) de plus qu'une situation de référence sans infrastructure.
 - o Le bruit
 - o La destruction de zones naturelles d'intérêt régional comme les terres de la Ferme Lemoine sur les communes de Garges/Arnouville.

Contrairement à ce qui a été affirmé par ses promoteurs, l'avenue n'a suscité aucune adhésion des populations de Sarcelles, Garges et Arnouville lors des réunions publiques qui se sont tenues dans ces villes lors de la concertation. Elle a même été massivement rejetée par les populations des communes situées plus à l'Ouest.

CONCLUSION

Pour l'ensemble des raisons exposées ci-dessus :

- consommation excessive de terres agricoles et naturelles,
- nombreux projets néfastes d'un point de vue environnemental et d'un intérêt économique douteux, reflet d'une logique économique « hors sol » et ne prenant absolument pas en compte les enjeux cruciaux que sont le changement climatique, la disparition de ressources vivrières...
- promotion d'infrastructure routière inutile et polluante (l'avenue du Paris),

les Amis de la Terre Val d'Oise émettent un avis défavorable au projet de SCOT du SIEVO.